



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Nos réf. : 16-0152-LE-NJ
Affaire suivie par : Nicolas JURDY
nicolas.jurdy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03 87 56 42 21
Courriel : nicolas.jurdy@developpement-durable.gouv.fr

Metz, le

20 OCT. 2016

Décision

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, déléguée de bassin Rhin-Meuse

Le directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse


Objet : Liste des collectivités et groupements de collectivités chargés d'assister la mission d'appui technique de bassin Rhin-Meuse

En application de l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse n°2016/1330 du 3 octobre 2016 portant désignation des membres de la mission d'appui technique de bassin Rhin-Meuse, la mission d'appui technique de bassin Rhin-Meuse se fait assister par les représentants de collectivités dont les compétences et l'expérience paraissent particulièrement utiles, par décision conjointe de la directrice de la DREAL Grand Est, déléguée de bassin Rhin-Meuse, et du directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

Les collectivités et les groupements de collectivités suivants sont chargés d'assister la mission d'appui technique de bassin Rhin-Meuse dans ses travaux :

- **Pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :**
 - communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson ;
 - communauté de communes des ballons des Hautes-Vosges ;
 - communauté d'agglomération de Metz Métropole ;
 - Eurométropole de Strasbourg.
- **Pour les syndicats de collectivités :**
 - syndicat mixte pour l'entretien des cours d'eau du Bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer ;
 - syndicat des eaux et d'assainissement Alsace Moselle (SDEA).
- **Pour les conseils départementaux :**
 - conseil départemental de Moselle ;
 - conseil départemental du Haut-Rhin ;
 - conseil départemental des Vosges.

Les collectivités et groupements de collectivités susmentionnés sont conviés aux réunions de la mission d'appui et participent à ses travaux, notamment à ses groupes de travail, au même titre que ses membres désignés. Ils ne peuvent en revanche pas prendre part à un éventuel vote.

 La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, déléguée de bassin Rhin-Meuse,


Michel MONCLAR
Directeur Adjoint Régional

Le directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,


Marc Hoeltzel